

DECRET N° 82-339 du 18 octobre 1982

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,  
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage  
et de la Pêche, de l'intérim du Camarade  
Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Infor-  
mation et de la Propagande pour compter  
du 16 Octobre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Octobre 1982, le Camarade  
Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de  
la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et  
de la Propagande pendant l'absence du Camarade Amidou BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MFEEP-  
MIP 6 PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-